



# Divorce et séparation pensions alimentaires

Par **hendrix**, le 17/10/2014 à 19:56

Bonjour

actuellement je verse une pension de 400euros pour 2 enfants une de 18ans et une de 16ans or ma situation a changé , j'ai eu une 3eme fille , je vis actuellement en comcubinage ,

concernant ma pension ,est ce que je peux savoir si elle doit être révisée et si le salaire de ma conjointe est pris en compte

car ma grande fille fait des etudes et je dois verser egalement une somme tous les mois pour son ecole sachant q'uelle est en internat et qu'elle est la bas tout le mois

donc c'est vrai que bien sur que je veux aider pour les etudes mais ma pension alimentaire peut elle changer vu la situation acutelle

merci de votre retour

cordialement  
HENDRIX